

## Valoriser vos acquis

Même si vos études se sont soldées par un échec, vous y avez très probablement acquis un certain nombre de compétences : connaissances spécifiques, « culture » d'une discipline, certaines méthodes particulières, etc.

Ne mettez pas tout cela de côté ! Vous allez peut-être être conduit à réutiliser cette expérience.

Faites le point sur vos acquis d'étudiant afin de ne pas vous dire : « c'est une/des années de perdu ! ».

Le tableau suivant vous permet de classer vos acquis durant la/les année/s écoulées suivant trois catégories : les savoirs (ou connaissances théoriques), les savoir-faire (ou connaissances pratiques) et les savoir-être (ou attitudes personnelles développées par des expériences de vie). En le remplissant, pensez non seulement à la matière des cours, mais aussi aux séminaires, aux travaux de groupe, aux travaux pratiques, ou encore aux méthodes de travail que vous avez développées.

<b>Acquis durant la /les année(s) passées</b>		
<b>Ce que j'ai appris</b> Ex : statistiques, principes généraux du droit	<b>Ce que je sais faire</b> Ex : savoir utiliser un logiciel, savoir chercher l'information, résumer un texte	<b>Ce que je suis</b> Ex : communicatif, persévérant

◆ N'oubliez pas qu'un employeur peut s'intéresser aux cours que vous avez suivis même si vous n'avez pas passé d'examen.

◆◆ N'oubliez pas que des expériences que vous avez jugées insignifiantes dans le contexte universitaire peuvent prendre tout leur sens dans le contexte professionnel. Par exemple savoir écrire un rapport ou savoir travailler en groupe.